



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue à 20h08, le vendredi 5 juin 2020, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents:

Chantal Crête*	Anik Bois*	Poste vacant
Gilles Ladouceur*	Don Saliba	Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est également présent à la salle communautaire.

Est également présent, monsieur Raymond Guénette à titre de soutien technique.

Aucune personne n'assiste à la séance.

*Présents par audioconférence

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Ordre du jour – Adoption.
- 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020 – Adoption.
- 1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2020 – Adoption.
- 1.5 Rapport financier 2019 - Rapport du maire.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Rapports administratifs - Dépôt.
- 2.2 Dépôt de la correspondance – Voir Annexe C.
- 2.3 Agente de bureau, profil communication – Temporaire, temps partiel.
- 2.4 Permanence - Kevin Hébert (Travaux publics).
- 2.5 Adjoint au directeur des Travaux publics - Steeve Turpin.
- 2.6 Préposé au mesurage de boues - Horaire.
- 2.7 Préposé au mini-putt – Saison estivale.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Factures diverses – Paiement.
- 4.3 Adjudication d'un emprunt par appel d'offres public.
- 4.4 Émission de billets - Résolution de concordance et de courte échéance de 1 400 000 \$.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Rencontres et comités – Suivi du maire.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin - Dynamitage.
- 7.2 Chemin du Tour-du-Lac - Pavage.
- 7.3 Surveillance vidéo - Achat.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Règlement U-11-5 modifiant le Règlement U-11 sur les permis et certificats - Avis de motion et dépôt du projet.
- 8.2 Règlement U-11-5 modifiant le Règlement U-11 sur les permis et certificats - Adoption du projet de règlement.
- 8.3 Règlement sur la décharge des armes à feu - Avis de motion et dépôt du projet de règlement.
- 8.4 Règlement de Contrôle intérimaire RCI 02-2020 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement.
- 8.5 Résolution de contrôle intérimaire - Adoption.
- 8.6 265, rue Simon - Autorisation de poursuite.
- 8.7 Inspecteur temporaire - Pouvoirs.
- 8.8 Comité Consultatif d'Environnement - Création et mandat.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Mini-putt - Travaux divers.
- 9.2 Mini-putt - Demandes d'autorisations - Eau potable et champ septique.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Loisir Sport Outaouais - Renouvellement d'adhésion.
- 10.2 Plage municipale - Ouverture restreinte.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Rénovation du nouvel hôtel de ville - Résiliation / Délais de livraison de certains biens.
- 12.2 Fondation Santé Gatineau.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, mentionne que la présente séance se fait également par audioconférence et demande aux gens d'être prudents avec le virus COVID-19.

1.1

124-06-2020
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 08

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.2

125-06-2020
Ordre du jour - Adoption

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

126-06-2020
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} mai 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

127-06-2020
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 29 mai 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

Rapport financier 2019 - Rapport du maire

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ces rapports ont été préparés pour la Municipalité par la firme Marcil-Lavallée, société comptables professionnels agréés, et ont été dûment déposés lors de la séance du conseil du 1^{er} mai 2020. Le rapport du maire est déposé et pourra être consulté sur le site Internet de la Municipalité : www.lac-simon.net ainsi que dans l'infolettre.

2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

2.1

Rapports administratifs - Dépôt

Les rapports administratifs du mois de mai sont déposés.



No de résolution
ou annotation

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de mai est déposée.

2.3

128-06-2020

Agente de bureau, profil communication – Temporaire, temps partiel

CONSIDÉRANT le manque de personnel de bureau depuis le départ à la retraite de madame Jeanne Morin;

CONSIDÉRANT la résolution 179-07-2019 accordant une augmentation temporaire à madame Isabelle Blais et à madame Mélissa Cyr pour le partage des tâches de l'ancienne responsable de la comptabilité et du contrôle budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil autorise la création d'un poste temporaire et à temps partiel pour une agente de bureau, profil communication;

QUE la création de ce poste n'a aucune incidence sur l'augmentation temporaire accordée à madame Isabelle Blais et à madame Mélissa Cyr en vertu de la résolution 179-07-2019;

QUE le taux horaire associé à ce poste est fixé à 20 \$/h;

QUE la prestation de travail est fixée à 21 h/semaine selon un horaire variable et flexible;

QUE la prestation de travail devra occasionnellement être fournie les soirs et fins de semaine, sur avis préalable d'une semaine;

QUE le conseil autorise le directeur général à embaucher une personne pour pourvoir ce poste, dans les plus brefs délais, pour une période de 12 semaines;

QUE le conseil se réserve le droit d'augmenter ou de réduire cette période par voie de résolution à cet effet;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire suivant 02-13000-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

129-06-2020

Permanence – Kevin Hébert (Travaux publics)

CONSIDÉRANT la résolution 356-12-2019 – Embauche de monsieur Kevin Hébert – Manoeuvre aux Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Hébert est entré en fonction le 9 décembre 2019 à titre de journalier-manoeuvre au service des Travaux publics et que le Conseil prévoyait une période de probation de 6 mois, celle-ci venant à terme en juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Thierry Désormeaux, directeur au service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil accorde à monsieur Kévin Hébert sa permanence au poste de journalier-manœuvre au service des Travaux publics de la Municipalité de Lac-Simon à compter du 5 juin 2020;

QU'il bénéficie des avantages sociaux prévus à la Politique des ressources humaines;

ET QUE sa rémunération soit ajustée à compter de cette date selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

130-06-2020
Adjoint au directeur des Travaux publics - Steeve Turpin

CONSIDÉRANT les résolutions 116-04-2019 – Création d'un nouveau poste au service des Travaux publics de « Chef d'équipe » et 329-11-2019 – Permanence de monsieur Steeve Turpin en novembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des Travaux publics de promouvoir monsieur Steeve Turpin à titre d'adjoint au directeur du service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil accorde à monsieur Steeve Turpin la fonction au poste d'adjoint au directeur au service des Travaux publics de la Municipalité de Lac-Simon à compter du 5 juin 2020;

QU'il bénéficie des avantages sociaux prévus à la Politique des ressources humaines;

QUE sa rémunération soit ajustée à compter de cette date selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

131-06-2020
Préposé au mesurage de boues - Horaire

CONSIDÉRANT la résolution 73-04-2020 autorisant l'embauche d'un préposé pour le mesurage de boues selon 35 h/semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire doit plutôt être de 40 h/semaine;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil ratifie la dépense pour le paiement de la prestation de 5 h supplémentaires par semaine pour la période du 19 mai au 5 juin 2020;

QUE le conseil déclare que la prestation du préposé pour le mesurage de boues est de 40 h/sem.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

132-06-2020
Préposé au mini-putt – Saison estivale

CONSIDÉRANT l'ouverture imminente du mini-putt;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un employé temporaire à titre de préposé au mini-putt;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le conseil autorise la création d'un poste temporaire à titre de préposé au mini-putt;

QUE le taux horaire associé à ce poste est fixé à 17 \$/h;

QUE la prestation de travail est fixée à 40 h/semaine selon un horaire à être déterminé par le directeur général en fonction de l'achalandage du mini-putt;

QUE la prestation de travail devra être fournie du mercredi au dimanche, inclusivement;

QUE le conseil autorise le directeur général à embaucher une personne pour pourvoir ce poste pour une période de 12 semaines;

QUE le conseil se réserve le droit d'augmenter ou de réduire cette période par voie de résolution à cet effet;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire suivant 02-70160-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

133-06-2020

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mai, totalisant la somme de **85 232,58 \$** et portant les numéros 16667 à 16716;
- Prélèvements totalisant la somme de **161 244,29 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 19 avril au 23 mai 2020, pour un montant total de **112 171,71 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mai 2020 pour un montant total de **7 870,65 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

134-06-2020

Factures diverses - Paiement

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des factures de dépenses diverses totalisant un montant de 21 792 \$, plus les taxes applicables, et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes :

- **1 985 \$**, taxes en sus, pour le paiement d'une facture pour la réparation d'un ponton privé endommagé par la Municipalité (poste budgétaire 02-47000-525);
- **19 807 \$**, taxes en sus, pour le paiement des factures 81509, 81510, 81512 et 81514 pour les services juridiques de Me Nério De Candido, de Beaudry Bertrand Avocats, dans divers dossiers (poste budgétaire 02-13000-412);

QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

**135-06-2020
Adjudication d'un emprunt par appel d'offres public**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 juin 2020
Montant :	1 400 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2020, au montant de 1 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 400 \$	1,20000 %	2021
80 200 \$	1,30000 %	2022
82 300 \$	1,45000 %	2023
84 200 \$	1,60000 %	2024
1 074 900 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,60800

Coût réel : 1,99835 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

78 400 \$	2,00000 %	2021
80 200 \$	2,00000 %	2022
82 300 \$	2,00000 %	2023
84 200 \$	2,00000 %	2024
1 074 900 \$	2,00000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,00000 %



No de résolution
ou annotation

3 -CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

78 400 \$	2,08000 %	2021
80 200 \$	2,08000 %	2022
82 300 \$	2,08000 %	2023
84 200 \$	2,08000 %	2024
1 074 900 \$	2,08000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,08000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Simon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2020 au montant de 1 400 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 502-2019. Ces billets sont émis au prix de 98,60800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

136-06-2020
Émission de billets - Résolution de concordance et de courte échéance de 1 400 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lac-Simon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 400 000 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
502-2019	1 400 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 502-2019, la Municipalité de Lac-Simon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



No de résolution
ou annotation

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	78 400 \$	1,20000 %
2022.	80 200 \$	1,30000 %
2023.	82 300 \$	1,45000 %
2024.	84 200 \$	1,60000 %
2025.	86 400 \$	1,70000 %
2025.	988 500 \$	1,70000 %

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 502-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Rencontres et comités - Suivi du maire

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de mai. Le maire demande aux utilisateurs du débarcadère de respecter les consignes sanitaires et d'utiliser le port du masque.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

137-06-2020

Chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin - Dynamitage

CONSIDÉRANT QUE les chemins Haut-des-Côtes et Sabourin doivent faire l'objet de travaux préparatoires de dynamitage;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de retenir les offres de prix de Dynamitage Ritchie pour ces deux chemins :

- Chemin Haut-des-Côtes : 24 374,70 \$, taxes incluses (offre du 2020-10-27);
- Chemin Sabourin : 6 036,19, taxes incluses (offre du 2020-10-27);

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le conseil accorde à Dynamitage Ritchie Inc. les contrats pour le dynamitage des chemins Haut-des-Côtes et Sabourin et autorise la dépense de 30 410,89 \$, taxes incluses, pour ces travaux;

QUE cette dépense soit affectée aux postes budgétaires suivants :

- Chemin du Haut-des-Côtes poste budgétaire 23-04000-522;
- Chemin Sabourin poste budgétaire 23-04000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.2

138-06-2020

Chemin du Tour-du-Lac - Pavage

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Tour-du-Lac doit faire l'objet de travaux d'asphaltage à certains endroits suite à la réparation ou le remplacement de certains ponceaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de retenir l'offre de prix du 26 mai 2020 d'Asphalte Raymond Inc. pour les travaux d'asphaltage aux 1130 et 1752, chemin du Tour-du-Lac;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil accorde à Asphalte Raymond Inc. le contrat pour les travaux d'asphaltage aux 1130 et 1752, chemin du Tour-du-Lac et autorise la dépense de 14 000 \$, taxes en sus, pour ces travaux;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire suivant 23-04000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

139-06-2020

Surveillance vidéo - Achat

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier la sécurité des immeubles et biens municipaux par l'installation d'un réseau de surveillance vidéo;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de retenir l'offre de prix du 29 septembre 2019 de Duhamel Électrique Inc. pour l'achat du matériel de surveillance et les travaux d'installation;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise la dépense de 15 110 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de prix du 29 septembre 2019 de Duhamel Électrique Inc. pour l'achat du matériel de surveillance et les travaux d'installation;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire suivant 23-02000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Règlement U-11-5 modifiant le Règlement U-11 sur les permis et certificats - Avis de motion et dépôt du projet

Le conseiller Jean-François David donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement U-11-5 modifiant le Règlement U-11 sur les permis et certificats.

Le conseiller David dépose également le projet de ce règlement et en présente les grandes lignes sans toutefois en faire la lecture intégrale. Ce projet de règlement sera accessible pour consultation par les citoyens, notamment sur le site Internet de la Municipalité, le plus tôt possible après ce dépôt. Conformément à la loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau. Cependant, les modifications apportées ne doivent pas être de nature à changer son objet, auquel cas un nouveau dépôt sera exigé.



No de résolution
ou annotation

8.2

140-06-2020

Règlement U-11-5 modifiant le Règlement U-11 sur les permis et certificats - Adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* (RLRQ, c. 27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le *Règlement sur les permis et certificats U-11* qui contient des conditions particulières de délivrance d'un permis de construction adoptées en vertu de l'article 116 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces conditions peuvent être assouplies pour tenir compte des situations existantes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le Règlement U-11 afin de soustraire certains projets de construction aux conditions de délivrance des permis prévues à son article 43.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-11-5 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON SOIT ET EST ADOPTÉ ET QUE CELUI-CI DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 43 du Règlement sur les permis et certificats U-11, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par l'abrogation au paragraphe 9° du premier alinéa, des mots « ou son agrandissement ».

ARTICLE 3 ABROGATION

Le présent règlement abroge et annule toute autre disposition contraire concernant les permis et certificats.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

Règlement sur la décharge des armes à feu - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Gilles Ladouceur donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 511-2020 sur la décharge des armes à feu.

Le conseiller Ladouceur dépose également le projet de ce règlement et en présente les grandes lignes sans toutefois en faire la lecture intégrale. Ce projet de règlement sera accessible pour consultation par les citoyens, notamment sur le site Internet de la Municipalité, le plus tôt possible après ce dépôt. Conformément à la loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau. Cependant, les modifications apportées ne doivent pas être de nature à changer son objet, auquel cas un nouveau dépôt sera exigé.



No de résolution
ou annotation

8.4

Règlement de Contrôle intérimaire RCI 02-2020 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Jean-François David donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement RCI 02-2020.

Le conseiller David dépose également le projet de ce règlement et en présente les grandes lignes sans toutefois en faire la lecture intégrale. Ce projet de règlement sera accessible pour consultation par les citoyens, notamment sur le site Internet de la Municipalité, le plus tôt possible après ce dépôt. Conformément à la loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau. Cependant, les modifications apportées ne doivent pas être de nature à changer son objet, auquel cas un nouveau dépôt sera exigé.

8.5

141-06-2020

Résolution de contrôle intérimaire

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 111 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est en processus de révision de son plan d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE malgré les dispositions de l'article 245, paragraphe 3° du *Règlement U-12 de zonage* en vigueur, sont prohibés sur tout le territoire municipal les travaux visant la construction, l'aménagement ou l'installation d'un ou plusieurs bâtiments accessoires (remises, garages, pavillons de jardin, gazébos, etc.) sur un emplacement d'un terrain de camping;

QUE malgré l'interdiction visée à l'alinéa précédent, sur un emplacement d'un terrain de camping, la construction d'un seul gazébo de même que la construction d'une seule remise sont autorisées, sur obtention d'un permis de construction de la Municipalité et aux conditions suivantes :

- 1° l'emplacement de camping sur lequel la construction est projetée à une dimension d'au moins 200 mètres carrés;
- 2° le gazebo a une superficie au sol maximale de 10 mètres carrés et une hauteur maximale de 3,7 mètres (12 pi.) ;
- 3° la remise a une superficie au sol maximale de 10 mètres carrés et une hauteur maximale de 3,7 mètres (12 pi.) ;
- 4° le bâtiment est situé à au moins 0,6 mètre de la limite de l'emplacement et à au moins un mètre de tout autre équipement situé sur son emplacement ou un emplacement voisin.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6

142-06-2020

265, rue Simon - Autorisation de poursuite

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de l'urbanisme a informé le conseil que :

QUE

- Les propriétaires du 265, rue Simon y exploitent un établissement d'hébergement touristique;



No de résolution
ou annotation

- Cet usage appartient à la classe d'usages « C6 – Hébergement touristique » du règlement de zonage municipal en vigueur;
- Cette classe d'usages n'est pas autorisée dans la zone O9-H où se trouvent les propriétés;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil mandate Me Nério De Candido de la firme Beaudry, Bertrand Avocats pour introduire un recours en justice contre les propriétaires du 265, rue Simon, à Lac-Simon, pour obtenir une ordonnance du tribunal pour faire cesser l'usage non conforme au règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7

**143-06-2020
Inspecteur temporaire - Pouvoirs**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 73-04-2020 autorise l'embauche d'un inspecteur temporaire pour une période de 20 semaines;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE soient octroyés à la personne engagée à titre d'inspecteur temporaire les pouvoirs décrits aux paragraphes 6° et 9° de l'article 12 du *Règlement U-11 sur les permis et certificats*, qui concernent l'autorisation de visiter toute propriété à toute heure raisonnable à des fins d'inspection.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8

**144-06-2020
Comité Consultatif d'Environnement – Création et mandat**

CONSIDÉRANT la résolution 06-02-2018;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres de ce comité était de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire constituer ce comité sur des assises de développement durable qui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à leurs besoins et dont les trois piliers sont le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil abroge la résolution 06-02-2018;

QUE le conseil souligne le dévouement et le professionnalisme de toutes les personnes ayant siégé sur ce comité - par nomination ou par remplacement - ainsi que de tous les membres ayant siégé sur le comité d'hygiène public;

QUE le conseil constitue un nouveau Comité Consultatif d'Environnement;

QUE ce comité soit composé de 6 membres, en plus du maire qui siège d'office sur tous les comités et commissions de la Municipalité;

QU'un de ces 6 membres soit la conseillère Chantal Crête qui assurera la liaison entre ce comité et le conseil municipal;

QUE la conseillère madame Anik Bois soit le substitut de madame Crête, en cas d'absence;

QUE le mandat de chaque membre soit de deux années, en date de la présente résolution pour fins de computation du début du mandat, même si ces personnes seront nommées lors d'une séance ultérieure de la présente séance du conseil;



No de résolution
ou annotation

QUE ce comité se réunira au moins une fois aux trois mois et aux maximum 1 fois par mois, selon les besoins et directives du conseil municipal;

QUE le mandat de ce comité soit le suivant :

- Étudier toute question ou problématique soumise au comité par le conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur du service de l'urbanisme parce qu'elle comprend une composante environnementale. L'étude de toute question doit se faire dans le respect du cadre philosophique du développement durable et de ses trois piliers. Ces questions pourront notamment toucher les sujets suivants :
 - L'élaboration de politiques, de mesures et/ou d'activités touchant l'environnement;
 - La gestion des milieux humides et des bandes riveraines;
 - La gestion des matières résiduelles;
 - La gestion des ressources en eau potable;
 - L'utilisation des pesticides, contaminants ou tout autre agent potentiellement nuisible à l'environnement;
 - La qualité de l'air;
 - La conservation ou la restauration des sols;
 - La promotion du respect de l'environnement et de la contribution citoyenne à son amélioration continue;
 - L'utilisation du territoire;
 - L'élimination des nuisances publiques et la mise en place de mesures de contrôle;
- Transmettre au conseil, en temps utiles et opportuns, le résultat écrit des travaux, ou par résolution lorsqu'un avis est spécifiquement requis par le conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur du service de l'urbanisme;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel de candidatures pour les membres de ce comité et lui demande de soumettre ses recommandations avant la tenue de la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

145-06-2020
Mini-putt - Travaux divers

CONSIDÉRANT QUE le mini-putt municipal doit faire l'objet de travaux d'asphaltage pour le terrain de tennis;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de retenir l'offre de prix d'Asphalte Raymond Inc. du 13 décembre 2019 pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le conseil accorde à Asphalte Raymond Inc. le contrat pour la réalisation des travaux décrits à l'offre de prix du 13 décembre 2019 et autorise la dépense de 50 645 \$, taxes en sus, pour ces travaux;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23-08000-723.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

9.2

146-06-2020

Mini-putt – Demandes et autorisation – Eau potable et champ septique

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager un ouvrage de prélèvement d'eau et des installations septiques pour desservir le lot 5 869 575 (terrain de mini-putt et tennis);

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements sont assujettis à des autorisations ministérielles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements d'application;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil mandate le directeur du service de l'urbanisme à demander les autorisations ministérielles requises et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à engager toute dépense visant la production des expertises requises pour l'obtention desdites autorisations.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

147-06-2020

Loisir Sport Outaouais – Renouvellement d'adhésion

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise le renouvellement de son adhésion à Loisir Sport Outaouais et la dépense associée de 110,50 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

148-06-2020

Plage municipale – Ouverture

CONSIDÉRANT QUE la plage municipale ouvre normalement pour la fin de semaine de la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il est important de permettre aux personnes d'accéder à la plage municipale pour se rafraîchir pendant la saison estivale sans toutefois compromettre la santé de la population par l'achalandage que connaît habituellement la plage municipale;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil déclare que la plage municipale ouvrira selon la date et l'horaire habituel, mais dans le respect des consignes sanitaires et de distanciation sociale qui s'imposent dans les circonstances;



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise le directeur général à prendre toute mesure – incluant rotation d'accès - qu'il estime nécessaire pour faire respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale qui s'imposent;

QUE le conseil autorise le directeur général à fermer la page municipale en tout temps et pour toute période nécessaire, s'il est d'avis que les consignes ne sont pas respectées par un ou plusieurs utilisateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

149-06-2020
Rénovation du nouvel hôtel de ville – Résiliation / Délais de livraison de certains biens

CONSIDÉRANT la résolution 122-05-2020 et la signature du contrat de résiliation, de quittance et de transaction;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison prévu à ce contrat n'est pas réalisable et que les membres du conseil ont pris connaissance des nouveaux délais et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le conseil se déclare satisfait des nouveaux délais de livraison et renonce à opposer à Groupe Laverdure Inc. le délai de livraison prévu au contrat de résiliation, quittance et transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité

12.2

150-06-2020
Fondation Santé Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle entourant la Covid-19 a un impact majeur sur le CISSS de l'Outaouais desservi par la Fondation Santé Gatineau;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 200 \$ à titre de contribution financière à la Fondation Santé Gatineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

151-06-2020
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba



No de résolution
ou annotation

Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 09

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Me Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier



**No de résolution
ou annotation**